



Divorce - Livret de famille - Remariage

Par CamELM

Bonjour

En 2014 mon mari et moi avons divorcé, or rien n'a été noté sur notre livret de famille.

Aujourd'hui nous sommes à nouveau ensemble et souhaiterions être (re)mariés.

Faut il aller en mairie (du lieu de mariage) pour faire mentionner le divorce et se re marier ?

Merci
Cdlt

Par Tisuisse1

Voyez avec votre mairie.